



**MARCHE DE SERVICE POUR DES PRESTATIONS DE SURVEILLANCE – GARDIENNAGE ET SECURITE LORS DE
MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DES TROIS-ILETS
AU TITRE DE 2022-2026**

Date et heure limites de réception des offres
28 novembre 2022 à 12 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation passée selon la procédure adaptée concerne des :

MARCHE DE SERVICE POUR DES PRESTATIONS DE SURVEILLANCE – GARDIENNAGE ET SECURITE LORS DE MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES POUR LES BESOINS DE LA VILLE AU TITRE DE 2022-2026

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est un marché passé selon une procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Ce marché est conclu à bons de commande conformément aux dispositions de l'article L2125-1 dudit Code.

2.2 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS

Sans objet.

2.3 – TYPE DE MARCHE

Marché de service.

2.4 CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Le C.C.A.G. Fournitures courantes et Services est applicable au présent marché.
L'unité monétaire utilisée est l'Euro.

2.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

L'offre sera présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels soit en qualité de membres s'un de plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

Un même opérateur économique ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois. Il pourra être reconduit pour une durée de trois (3) ans supplémentaires, par décision expresse du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire au moins trois (3) mois avant l'échéance initiale, dans la limite de quatre (4) ans.

ARTICLE 4 : DEBUT D'EXECUTION

Le marché prend effet à compter de la date d'émission du 1^{er} bon de commande.

ARTICLE 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement à compléter, parapher et signer
- Le cahier des charges
- Les cadres de BPU à compléter et à signer

ARTICLE 6 : PRESENTATION DES OFFRES

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet : <https://www.marches-securises.fr>

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire : Euro.

L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection des offres. Si le candidat présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle mentionnée ci-dessus, il accepte que l'administration procède à sa conversion en application des articles 4 et 5 du règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997. Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage. Le candidat, s'il présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle souhaitée par l'administration, et si cette offre est retenue, est informé que l'unité monétaire souhaitée par l'administration peut s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché, si les parties n'étaient pas parvenues à trouver un accord sur ce point.

6.1 - SOLUTION DE BASE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

L'offre devra être accompagnée :

- d'une lettre de candidature
- d'une déclaration sur l'honneur dûment signée, justifiant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de concourir et qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales
- de renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat
- des certificats et qualifications professionnelles
- attestations fiscales et sociales
- Extrait Kbis
- D'une note méthodologique et technique
- les documents ou attestations figurant à l'article R. 324-4 du Code du Travail ;

- l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du travail.

B) Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le bordereau des prix unitaires à compléter, dater et signer.
- Les agréments pour exercer ce type d'activité, les références dans le domaine et les modalités d'intervention et les copies des cartes professionnelles

ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera établi selon les critères suivants :

1. Prix de la prestation : 60%
2. Valeur technique : 40%

La valeur technique s'appréciera sur les renseignements fournis par le candidat quant aux moyens, techniques et matériels dédiés à la prestation :

- Moyens humains et gestion des ressources humaines (qualifications, formations....) : 50%
- Moyens techniques et matériels (uniformes, système de communication...) : 50%

Le prix des prestations : sera noté de la façon suivante :

- 10 pour la meilleure offre puis déduction par extrapolation linéaire selon la formule suivante :
 - o (prix le moins cher/prix de l'offre) x10

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Pour l'envoi de leur candidature et de leurs offres, les candidats doivent utiliser la transmission électronique.

Ils peuvent doubler leur envoi par le dépôt papier d'une copie de sauvegarde

Cas de l'envoi sous forme papier :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

MARCHE DE SERVICE POUR DES PRESTATIONS DE SURVEILLANCE – GARDIENNAGE ET SECURITE LORS DE MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES POUR LES BESOINS DE LA VILLE AU TITRE DE 2022-2026

COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

M. Le Maire de Trois Ilets

Services Marchés
Rue Epiphane de MOIRANS
97 229 LES TROIS ILETS

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que les plis remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Ils devront contenir :

- A) -déclarations, certificats et attestations de l'article 45 du C.M.P. - et du point
- B) -projet de marché également définies à l'article 3.1 de ce règlement de la consultation.

Cas de l'envoi dématérialisé :

Les candidatures et les offres devront être remises par voie électronique dans les conditions suivantes :

- **Conditions de la dématérialisation**

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception des documents correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

VILLE DES TROIS ILETS
Cellule marchés publics
1 Rue Epiphane de MOIRANS
97 229 TROIS ILETS
☎: 05 96 68 31 11
☎: 05 96 68 30 39

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.